

## POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### **QUALITÉ DE L'EAU À SAGUENAY**

#### **Aucun compromis n'a été fait sur la sécurité de la population**

**Saguenay, le 25 octobre 2019** – À la suite de l'attention médiatique concernant le dépistage de plomb dans l'eau potable et de l'annonce du gouvernement du Québec de revoir les normes en la matière, la Ville de Saguenay tient à rassurer les citoyennes et citoyens : l'eau potable qui sort des usines de traitement est exempte de plomb et d'excellente qualité. De plus, le réseau d'aqueduc municipal fait l'objet annuellement de campagnes d'échantillonnages spécifiques au plomb et au cuivre qui répondent aux exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

En vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable, la Ville doit effectuer des prélèvements selon des critères précis et communiquer les résultats de ces analyses au ministère et à la population; aucune détection irrégulière de plomb dans une propriété privée ou une institution publique n'a été négligée. La Ville a toujours fait preuve de transparence et de rigueur pour assurer la qualité de l'eau potable que consomment les citoyennes et citoyens. Cette responsabilité de santé publique est à juste titre partagée.

Par ailleurs, quelques échantillons prélevés dans certains établissements scolaires ont révélé des dépassements de normes et, en plus d'en aviser les autorités compétentes, Saguenay a accompagné les établissements concernés dans leurs mesures d'atténuation.

Quant aux résidences, nous effectuons aussi, avec l'accord du propriétaire, des tests aléatoires. Si Saguenay constate la présence de plomb dans certaines conduites, les propriétaires en sont avisés immédiatement, ce qui fut le cas pour une dizaine de résidences en 2018. Les propriétaires concernés devront alors prendre des mesures correctrices, si nécessaire.

Le réseau public de la ville n'est donc pas composé de conduites de plomb. La situation peut parfois être différente pour les entrées de service (partie de conduite reliant le réseau municipal à un bâtiment), particulièrement dans les cas de construction d'avant 1970. Ces conduites peuvent se retrouver tant dans les propriétés privées que dans les institutions publiques.

Saguenay est aussi tenue, chaque année, de tester tout près d'une centaine d'endroits différents et les résultats sont transmis annuellement au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Ainsi, dans le contexte d'une révision provinciale de la norme de concentration maximale de plomb acceptable dans l'eau potable et des méthodes d'échantillonnage, et ce conformément aux recommandations de Santé Canada, la Ville de Saguenay se dotera de plans d'action afin d'améliorer constamment la qualité de l'eau potable sur son territoire.

-30-

Source : **Jeannot Allard**  
Directeur des communications et  
des relations avec les citoyens  
**418 698-3350 poste 5222**

Infos : **Simon-Olivier Côté**  
Président, commission de  
l'environnement et du  
développement durable  
**418 550-5776**